



**A tous les Présidents de Comités régionaux et départementaux.
Pour transmission aux clubs affiliés.**

Hossegor le 29 juin 2017

Cher Président,

Nous vous prions de trouver ci-joint les quotas de places attribuées pour les **Championnats de France Espoir 2017** (modalités des championnats de France open à suivre ainsi que le programme). Ces championnats de France se dérouleront durant les vacances de Toussaint, à Hossegor du 21 au 29 Octobre.

Ces quotas appellent quelques commentaires.

Tableau de l'Onglet 1 : (en couleur ci-joint dans l'envoi)

- **La colonne Nbre de Compétiteurs** indique les formats retenus dans notre Règlement sportif par catégories et disciplines

- **La colonne TABLEAU indique le nombre de participants maximum dans chaque catégorie et/ou discipline.** Tous les premiers tours se feront à 5. Comme en 2016, le format prévu est avec, si possible, un repêchage au 1^{er} tour seulement, les 2 premiers étant qualifiés pour le tour 2 du tableau principal, les 3^{èmes} et 4^{ème} allant en repêchage, le 5^{ème} éliminé. Dans chaque épreuve, un top seedé, identifié de façon précise, commencera directement au 2^{ème} tour.

- Les 6 colonnes suivantes identifient la ligue concernée, le nombre de licenciés compétitions moins de 18 ans ayant participé à au moins une compétition fédérale en 2016, et le quota par catégorie et discipline.

- **La colonne « REPARTITION »** indique le nombre de places réservées : au titre de la liste des qualifiés d'office par la DTN

La liste des compétiteurs sélectionnés au titre de la Direction Technique Nationale est constituée à partir de critères précis :

- Top seedés au classement fédéral au 31 décembre de l'année précédente. (liste sous le tableau)
- Appartenance à l'Equipe de France Espoir 2017 ou équivalent en nbre de places. (la composition de l'Equipe junior ne sera connue que fin juillet)

Tous les autres compétiteurs devront être sélectionnés par leurs Ligues :

- soit par leur participation aux différentes épreuves ou étapes identifiées comme sélectives par leur Equipe Technique Régional et validées par la Ligue,
- soit par l'attribution éventuelle par la ligue d'une wild-card dûment motivée.

La décision pour une ligue régionale d'accorder des wild-cards relève d'un processus interne. Néanmoins ces attributions doivent rester exceptionnelles et devront se baser sur des critères objectifs mettant en évidence la qualité des compétiteurs et/ou une incapacité à pouvoir participer aux sélections régionales.

Pour chaque quota :

* R : au prorata des résultats de l'année précédente

Le nombre de places (R) attribuées au prorata des résultats de l'année précédente doit être égal au nombre de places (N) attribuées au prorata du nombre de licenciés. Ces quotas sont calculés après retrait des places L et des places éventuellement DTN ou QUOTAS utilisés. La (ou les) place(s) éventuellement restante(s) est (sont) redistribuée(s) au titre de la représentation « Autres Comités ». **VOIR ONGLET 2.**

Situation 2016 (sur relevé licences compétitions des compétiteurs moins de 18 ans ayant participé à au moins une compétition en 2016 dans l'une des disciplines du championnat de France Espoir : Surf, Bodyboard, Longboard, Bodysurf) VOIR ONGLET 3.

Ligues	Aquitaine	Bretagne	Réunion	Pays de Loire	Poitou Charente	Guadeloupe	Martinique	Manche	N Caled	Paca	Corse	Languedoc
<i>Nbre compétiteurs 2016</i>	394	227	112	102	71	103	54	33	23	67	0	3

ATTENTION : Pour 2017 : Réforme Territoriale : Fusion Aquitaine + Poitou Charente => Nouvelle Aquitaine

Ligues	Nelle Aquitaine	Bretagne	Réunion	Pays de Loire	Guadeloupe	Martinique	Manche	N Caled	Paca	Corse	Languedoc
<i>Nbre compétiteurs 2016</i>	464	227	112	102	103	54	33	23	67	0	3

TABLEAU POUR CDF 2017 ATTRIBUTION DES PLACES N AUX LIGUES

Nbre places à attribuer	Nouvelle Aquitaine	Bretagne	Réunion	Guadeloupe	Pays de la Loire	PACA
1	1					
2	1	1				
3	1	1	1			
4	2	1	1			
5	3	1	1			
6	3	1	1	1		
7	4	1	1	1	1	1
8	4	1	1	1	1	1
9	4	1	1	1	1	1
10	4	2	2	1	1	1



Tableau répartition places au prorata du tableau ci-dessus.

- La colonne « **AUTRES COMITES** » : Elle indique **le nombre de places réservées prioritairement aux Comités ou Ligues non représentées dans ces quotas** : Martinique, Manche, Nouvelle Calédonie, Corse, Languedoc.

Les Ligues majeures (Nouvelle Aquitaine, Bretagne, Réunion, Pays de Loire, Guadeloupe, PACA) qui bénéficient dans chaque catégorie d'une place (**L**) et de possibilités d'attribution de places au titre du nombre de licenciés (**N**) et des résultats de l'année précédente (**R**), pourront également postuler pour des places supplémentaires dans les catégories où elles estiment être trop faiblement représentées au regard du potentiel de leurs compétiteurs.

Le classement fédéral, au moment de l'attribution, pourra répartir les demandes.

Toutes les demandes de places au titre des « Autres Comités » devront être accompagnées d'un commentaire démontrant l'intérêt de l'attribution de la place demandée (résultats sportifs, ...). Elles devront être adressées à la FFS avant le 31 Aout 2017.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, Cher Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs et les plus sportifs.

Pour le département Vie Fédérale

Sophie POLA

Pour la DTN,

Michel PLATEAU